

Délibération n° 25_09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 6 Mars 2025	Nombre de délégués
Délibération n° 25_09	En exercice : 7
Convocation : 28 Février 2025	Présents ou représentés : 4
Objet : Budget primitif 2025	Absents : 3

L'An deux-mil-vingt-cinq, le jeudi six mars, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-huit février deux-mil-vingt-cinq, se sont réunis à la mairie de Conches en Ouche, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur Gérard CHERON

Etaient présents sans voix délibérative :

Excusés :
Monsieur François BRIZARD

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025

Le projet de Budget Primitif 2025 est arrêté en recettes et en dépenses pour le budget principal à :

- Section de fonctionnement : 1 404 630,00 € en dépenses & 1 404 630,00 € en recettes
- Section d'investissement : 2 053 555,00 € en dépenses & 2 053 555,00 € en recettes

1. La section de fonctionnement

Les recettes : Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 404 630,00 €. Elles sont constituées des contributions versées par les EPCI à fiscalité propre membres selon l'article 5 des statuts – Contributions financières des membres. Elles proviennent également des aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département et de la DDTM.

Les dépenses : les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 404 630,00 €.

Dépenses	BP 2025	Recettes	BP 2025
D 011 Charges à caractère général	832 715 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	194 738 €
D 012 Charges de personnel et frais assimilés	324 215 €	042 Opérations de transferts entre sections	30 000 €
D 023 Virement à la section d'investissement	150 000 €	R 74 Dotations, subventions & participations	1 179 892 €
D 68 (042) Opération d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	30 000 €	R 75 Autres produits de gestion courante	0 €
D 065 Autres Charges de gestion courante	53 700 €	R 77 Produits exceptionnels	0 €
D 066 Charges financières	10 000 €		
D 067 Charges exceptionnelles	4 000 €		
Total	1 404 630 €		1 404 630 €

Tableau 1 Balance de fonctionnement

2. Contributions financières des membres au titre du fonctionnement

La contribution des collectivités membre est calculée chaque année, sur la base des critères de répartition suivants :

- 1/3 Superficie dans le bassin de l'Iton
- 1/3 Population municipale de l'année N-1 du bassin versant calculée annuellement par l'INSEE
- 1/3 Potentiel fiscal du bassin versant de l'année N-2 tel que figurant dans la fiche DGF.

Aucune collectivité ne pourra avoir une cotisation strictement supérieure à 50%. Dans ce cas l'écrêtement est réparti sur l'ensemble des autres adhérents.

Le besoin en financement du fonctionnement proposé au BP 2025 est de 400 000 euros réparti après écrêtement (au besoin) comme suit :

Tableau 2 Participations des EPCI membres au titre du fonctionnement

EPCI membres	Participations fonctionnement
Evreux Portes de Normandie	182 278 euros
CdC Roumois Seine	2 665 euros
CdC Pays de Conches	53 213 euros
CdC Interco Normandie Sud Eure	91 654 euros
CdC Intercom Bernay Terres de Normandie	3 244 euros
CdC du Pays du Neubourg	34 972 euros
CdC de Pays de l'Aigle	31 974 euros
Total	400 000 euros

3. La section d'investissement

Les recettes : Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 053 555,00 € :

- Un versement prévisionnel du FCTVA de 1500 euros,
- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure,
- Les amortissements.

Les dépenses : les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 053 555,00 € :

Tableau 3 Balance d'Investissement

Dépenses	RAR	BP 2025	Recettes	RAR	BP 2025
001 Déficit d'investissement			001 Solde d'exécution		410 785 €
D 13 Subvention d'investissement		20 000 €	R 021 Virement de la section de fonctionnement		150 000 €
D 16 Emprunts et dettes As.		1 000 €			
D 20 Immobilisations incorporelles	85 500 €	50 000 €	R 040 Op d'ordre de transfert entre sections		30 000 €
D 21 Immobilisations corporelles	90 000 €	135 000 €	R 10 dotations, fonds divers et réserves		1 500 €
			<i>Dont 1068</i>		
D 23 Immobilisations en cours	4 500 €	1 310 555 €	R 13 Subvention d'équipement	116 545 €	1 029 000 €
D 45 Comptabilité distincte rattachée	145 000 €	162 000 €	D 45 Comptabilité distincte rattachée	153 725 €	162 000 €
D 040 Opérations de transfert entre sections		30 000 €	45822 (041) Subventions versées		
D 204 (041) Subventions d'équipement versées		20 000 €			
Totaux	325 000 €	1 728 555 €		270 270 €	1 783 285 €

Les opérations 2025 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 4 Investissement - Opérations 2025

OPERATION	COMMUNE	CONSISTANCE	ESTIMATION € TTC	AESN	CD27	DDTM27	Autofinancement
			Total				
ETUDE PREALABLE RCE (Niveau APD)	CHANDAI	Etude sur la totalité du linéaire de l'Iton : 4 km 3 complexes d'ouvrages : Le Grand Moulin, le moulin de Chandai, le Petit Moulin	42 000 €	33 600 €			8 400 €
TRAVAUX RENATURATION	NORMANVILLE	Restauration de la continuité écologique et de la zone humide connexe sur les parcelles du SMABI	900 000 €	688 000 €	40 000 €		218 000 €
TRAVAUX CONFORTEMENT DIGUE BRAS DU GORD	EVREUX	Travaux Digue sur le bras du Gord	120 000 €			60 000 €	60 000 €
ACQUISITION ZONE HUMIDE	AULNAY SUR ITON/ARNIERES SUR ITON	Acquisition 7 ha ZH	75 000 €	60 000 €			15 000 €

4. L'équilibre budgétaire

Les recettes des partenaires financiers et les participations des EPCI membres assurent l'équilibre réel du budget.

Telles sont les principales dispositions contenues dans le projet du budget primitif 2025.

CECI EXPOSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet du Budget Primitif 2025 ;

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du syndicat Mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI),

Vu la délibération n°21-01 du 28 janvier 2021 portant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021,

Vu la délibération n°25_01 du 27 février 2025 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 (DOB),

Considérant que le projet du budget primitif 2025 est équilibré conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;

Il est proposé aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

ADOPTER le Budget Primitif 2025 par nature budgétaire :

- au niveau des chapitres budgétaires pour les dépenses de la section de fonctionnement ;
- au niveau des chapitres pour les dépenses globalisées d'investissement ;
- au niveau des opérations pour les dépenses d'investissement individualisées en opérations.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ